

COMITE SYNDICAL

DU 7 JUIN 2019

Le 7 juin 2019 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Établissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 mai 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	24
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6

6667 voix présents ou représentés :	8 018,73 voix
-------------------------------------	---------------

PRESENTS

Titulaires :

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes-Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléant :

Mr. Daniel CHEMINEL, (Bièvre Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est),
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Isabelle DUPRAZ- FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
M. Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Benoît PARENT, Constant BERROU, Julien CLEMENTI, (AURG), Catherine CHABERT, (DDT38), Bruno MAGNIER, (Grenoble-Alpes-Métropole), Arnaud GERME, Karine PONCET-MOISE, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Stéphanie MACHENAUD, Cécile BENECH, (Établissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mmes et MM. Laurent THOVISTE, Renzo SULLI, Jean-Michel EVIN, (Grenoble-Alpes-Métropole), Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère), Isabelle DUPRAZ- FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Compte-rendu

Introduction de la réunion par **Yannik Ollivier**.

1 - Présentation des différentes délibérations budgétaires

Les délibérations, transmises en amont du Comité Syndical à l'ensemble des membres du Comité Syndical, sont présentées en présence du Trésorier payeur.

Madame Poncet-Moise rappelle que l'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et le compte de gestion.

1.1 - Présentation du compte de gestion

Celui-ci doit être délibéré avant le vote du compte administratif.

Il a été établi sur la base du compte de gestion dressé par M. le Trésorier Payeur Départemental pour l'année 2018.

AU vu des éléments présentés, le compte de gestion est voté à l'unanimité.

1.2 - Présentation du compte administratif

Les dépenses

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 est de 816 143,85€ en diminution de 3,6 % par rapport à 2017.

La charge de personnel diminue légèrement en 2017 (de l'ordre de 8,41%), en lien avec le départ du chargé de mission en thèse CIFRE. Au 31 décembre 2018, l'effectif su SCoT est de 7 agents (dont 4 titulaires) et d'1 agent à temps partiel mutualisé avec Grenoble Alpes Métropole.

Les charges à caractère général sont en forte progression (+23,4 %). Cela tient aux dépenses importantes engagées pour l'évolution du périmètre et le bilan du SCoT qui a donné lieu à des travaux techniques et à l'organisation de 5 séminaires.

Une partie des dépenses liées à l'accompagnement technique de l'Agence d'Urbanisme pour le bilan du SCoT sera réglée sur l'exercice 2019.

Concernant l'investissement, les dépenses réelles s'établissent à 28 571€ correspondant à l'achat d'un nouveau véhicule et diverses dépenses d'équipement.

Les recettes

D'un montant de 847 458,03€ (sur la base inchangée de à 0,94€/habitant), les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 8,83% en 2018 par rapport à 2017.

Les participations des collectivités sont en légère baisse par rapport à 2017 740 923€, soit -0,94%. Des contributions spécifiques sont venues abonder les recettes, en lien avec les démarches autour de la gestion de la ressource en eau. Elles ont été apportées par 4 intercommunalités (CC Bièvre Est, CC Saint Marcellin Vercors Isère, CC du Trièves et Grenoble Alpes Métropole). L'Agence de l'eau et l'Agence française pour la biodiversité ont contribué à hauteur de 42 327 € aux recettes.

Des recettes ponctuelles sont par ailleurs enregistrées aux chapitres 75 (remboursement de frais et participation aux tickets restaurant) et 77 (session d'un véhicule avec remboursement d'assurance).

Le solde entre les recettes et les dépenses d'équipement au titre de l'année 2018 est déficitaire à hauteur de -21 599,63€, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 51 481,06€, soit un excédent cumulé de +29 881,43€.

Yannik Ollivier sort pour le vote du compte administratif en ayant délégué la présidence de séance à **Jean-Paul Bret**.

Le compte administratif est voté et adopté à l'unanimité.

1.3 - Affectation des résultats

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, les membres du Comité syndical doivent décider de l'affectation des résultats.

Le solde global correspondant à l'excédent de financement sur l'exercice 2018 de la section d'investissement est positif pour un montant de 29 881,43 €. Il est proposé d'être reporté au chapitre 001.

Les résultats excédentaires de fonctionnement d'un montant de 332 041,12€ sont quant à eux reportés en totalité au chapitre 002.

La délibération d'affectation des résultats est votée et adoptée à l'unanimité.

1.4 - Budget supplémentaire 2019

Recettes de fonctionnement

Il est proposé d'inscrire en recette l'intégralité du résultat 2018 à la section fonctionnement du budget.

Les recettes de fonctionnement progressent ainsi de 831 986 à 1 178 027€.

Outre le résultat affecté de l'exercice 2018, elles intègrent 14 000 € supplémentaires, correspondant à un acompte de 30 % lié à la subvention de 49 999 € confirmée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée pour les deux études en cours sur 2019.

La reprise du résultat 2018 est répartie sur différentes lignes du budget supplémentaire 2019.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 800 353 à 1 136 394,12€.

- 91000€ supplémentaires sont inscrits par rapport au budget primitif sur la ligne « autres frais de gestion ». Cela correspond notamment au reliquat de subvention à l'Agence d'Urbanisme au titre de l'année 2018 pour le bilan du SCoT,
- les provisions pour charges de personnel progressent de 84 000€. Si l'effectif n'est pas amené à progresser à court terme, les dépenses de personnel sont légèrement réajustées pour :
 - prendre en compte la fin de mise à disposition partielle (base 20%) de Karine Poncet-Moise à compter de septembre 2019. Compte-tenu des chantiers RH ou d'organisation à engager, il est envisagé l'embauche d'un rédacteur à temps partiel ou complet pour les tâches de comptabilité et de gestion administrative,
 - indemniser un stagiaire en renfort temporaire sur une durée de 3 mois.Une provision est également prévue pour permettre une mise à niveau réglementaire de diverses dispositions réglementaires relatives aux dépenses de personnel (RIFSEEP, action sociale, Plan déplacement d'administration...).
- Les autres charges de gestion progressent de 93 000€ à 303 234\$. Elles intègrent une provision pour une étude confiée à la CCI de Grenoble dans le cadre de l'AMI commerces est également provisionnée, tout comme une subvention au SMTC pour l'enquête mobilité

certifiée CEREMA. Un marché sera lancé pour la remise à niveau du système informatique (inscription budgétaire - dossier en attente du fait du potentiel déménagement).

Concernant la section investissements, les recettes passent de 33 903€ à 73 784€, en équilibre avec les dépenses.

Suite à la présentation du budget supplémentaire, le débat est lancé.

Jean-Paul Bret appelle l'élaboration d'un PPI en anticipation d'une future révision du SCoT. Il souligne également la nécessité d'envisager un déménagement de l'EP SCoT, compte-tenu de l'état des locaux actuellement occupés.

Arnaud Germe informe que des contacts sont pris avec l'EPFL et la SAGES pour partager des locaux. Le déménagement envisagé comprendra deux étapes : une implantation provisoire, sur une durée de deux à trois ans, et une implantation pérenne au-delà, dans le cadre d'une opération immobilière portée par l'EPFL.

2 - Présentation du rapport d'activités par Yannik Ollivier

Le rapport complet a été remis dans le dossier envoyé aux membres du Comité syndical. Il ne s'agit pas ici d'en faire une présentation complète, mais d'extraire quelques informations clés :

- le bilan du SCoT a été le chantier principal en 2018 avec l'organisation de 5 séminaires accompagné d'un important travail technique.
- la mise en compatibilité des documents avec le SCoT s'est poursuivie : 1/3 des communes ont des documents d'urbanisme compatibles (PLU, PLUi, POS) début 2018, mais dans un ou deux ans près de 9 communes sur 10 le seront.
- Le travail de préparation des avis de CDAC est resté soutenu,
- Deux chantiers sont en cours avec le financement et le soutien technique de l'Agence de l'eau, et la participation active de l'Etat et des territoires :
 - o Eviter Réduire Compenser l'imperméabilisation des territoires
 - o Changement climatique et ressource en eau

Après la présentation du rapport d'activité **Arnaud Germe** précise que suite au comité syndical de mars, 4 chantiers ponctuels ont été amorcés autour du commerce, de la stratégie économique, des polarités et des inter-PCAET.

Yannik Ollivier mentionne une rencontre récente avec M. Adenot, Président du Parc du Vercors. Il ressort de l'entretien l'importance de mettre en place des relations avec les 2 Parcs naturels régionaux (Chartreuses, Vercors), ainsi qu'avec l'espace Belledonne.

Jean-Paul Bret précise que l'Agence d'urbanisme travaille avec le Vercors sur le PLUi et a participé à la révision de la Charte avec le Parc.

En Chartreuse, de même manière, l'Agence est impliquée dans le cadre du PLUi avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

3 - Délibération du protocole foncier de Saint Marcelin Vercors Isère Communauté

Arnaud Germe explique que le protocole vise à répartir les potentiels d'extension des zones d'activités prévues par le SCoT entre les communes, dans le cadre d'un protocole dont les contours ont été partagés par les territoires.

Le protocole, approuvé par le Conseil Communautaire du 23 mars, respecte avec les orientations et les objectifs du SCoT de la GREG.

La délibération rédigée par l'EP-SCoT est en parfaite adéquation avec le territoire.

Jean-Claude Potié confirme.

La délibération proposée est votée à l'unanimité.

4 - Délibération portant sur l'enquête mobilité

Une mise à jour de l'enquête ménage (maintenant dénommée enquête mobilité certifiée Cerema) a été engagée par le SMTC. Il s'agit d'une photographie des déplacements réalisés par les habitants du territoire.

Il est proposé une participation de l'EP-SCoT de l'ordre de 1% sur le coût total de 2 412 000 €.

Cette participation permettra à l'EP-SCoT de participer au Comité de pilotage et d'avoir des données fiables dans le cadre de la future révision.

La subvention sera attribuée au Syndicat Mixte des Transports en Communs de Grenoble Alpes Métropole (SMTC) qui assure la maîtrise d'ouvrage et donnera lieu à la signature d'une convention.

La délibération est votée à l'unanimité.

5 - Délibération sur le Nœud ferroviaire lyonnais

Arnaud GERME évoque le travail commun engagé à l'initiative du SMTC, de Grenoble-Alpes-Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, de la Communauté de Communes du Grésivaudan et de la Ville de Grenoble. Ce travail a permis de conforter un positionnement commun autour des aménagements du nœud ferroviaire lyonnais.

Les aménagements du NFL sont indispensables au développement de la qualité de services sur l'axe Lyon/Grenoble et d'une façon plus générale sur les dessertes périurbaines.

La contribution commune a mis en évidence la nécessité d'avoir une approche globale du système qu'il est nécessaire d'avoir une approche globale du ferroviaire, en agissant à la fois sur un soutien aux travaux proposés à Lyon, et sur des programmes d'investissements à court, moyen et long terme sur le nœud ferroviaire grenoblois et pour la grande accessibilité de la GREG.

Francis Gimbert précise qu'il n'a rien à rajouter par rapport au texte. Il attire l'attention sur le fait que le nœud ferroviaire Lyonnais est certes très important pour la régularité des trains, mais il faut également travailler sur le nœud ferroviaire Grenoblois.

Jean-Noël Causse s'inquiète des échéances lointaines de mise en œuvre des travaux.

Yannik Ollivier s'interroge sur les intentions de la SNCF. Une contribution c'est très bien, mais elle ne doit pas rester lettre morte. Jamais rien n'est été acté par la SNCF, qui privilégie la sécurité des circulations.

Jean-Paul Bret précise que les collectivités financent une étude sur le nœud Grenoblois. Pour lui, il faudrait faire avancer en même temps les 2 dossiers lyonnais et grenoblois.

Arnaud Germe précise qu'une attention est également portée sur le Trièves, sur la gare de Saint Exupéry et sur la gare TGV de Valence.

Jean Paul Bret craint pour la ligne Grenoble-Veynes un désengagement de l'Etat et la Région qui demanderont vraisemblablement un engagement des collectivités.

La délibération est ensuite mise au vote et adoptée à l'unanimité.

6 - Présentation du Projet de SRADDET arrêté le 29 mars dernier

Stéphanie Machenaud présente le projet arrêté du SRADDET.

L'Etablissement Public du SCoT, en tant que PPA, doit donner son avis la fin juillet 2019. Suite à cette étape. Une enquête publique est envisagée par la Région à la rentrée.

Pour rappel, des contributions communes des collectivités du sud Isère ont été partagées pour participer à l'élaboration du SRADDET (janvier et juin 2018). Un premier avis a été transmis à la Région sur le rapport d'objectifs en février 2019.

Le document du SRADDET comprend des objectifs stratégiques (rapport de prise en compte pour le SCoT), et un fascicule de 42 règles les déclinant (rapport de compatibilité).

Globalement le rapport d'objectifs est relativement proche des enjeux du SCoT, avec néanmoins quelques spécificités, sur la biodiversité par exemple. L'aspect montagne est assez peu développé alors que les sujets touchant à la proximité, l'énergie, le transport et l'incitation à prendre en compte la résilience sont bien pris en compte.

La délibération rédigée par l'EP-SCoT a fait l'objet d'une analyse fine, règle par règle, afin d'avoir une analyse la plus exhaustive possible.

Yannik Ollivier annonce que 3 réserves sont proposées : elle concernent le rapport de subsidiarité (le SCoT n'ayant pas toujours les compétences pour prendre en charge les dispositions prévues dans le SRADDET), la justification des choix en rapport avec les réalités des territoires voisins, et le caractère préo-opérationnel de certaines dispositions attribuées au SCoT.

Jean-Paul Bret prend la parole. La première réserve sur l'organisation de la subsidiarité lui paraît pleinement légitime. La deuxième, sur les liens avec les territoires limitrophes, lui pose question et il ne la comprend pas puisque l'essence du SCoT est de travailler dans l'inter territoires. Il propose de la retravailler sur son fondement. Enfin la rédaction de la troisième réserve sur l'anticipation des projets dans le document d'urbanisme est à reformuler.

Arnaud Germe précise que la coordination entre territoires limitrophe n'est pas remise en cause en tant qu'objectif, le sens de la réserve est de ne pas aboutir à des situations de blocage lorsque les situations entre territoires ne peuvent être rapprochées.

Jérôme Barbieri partage nécessité d'être vigilants aux territoires en frange du SCoT et de l'inter territoire.

Francis Gimbert pense qu'il est indispensable de dialoguer avec les voisins, et les effets de bords sont extrêmement importants. Il prend les exemples de Saint Marcelin avec l'agglomération de Valence ou de Pontcharra avec Chambéry Métropole. Il pense qu'il serait sage de garder le principe de subsidiarité même si derrière il y a difficulté à faire (le premier qui s'affirme ne doit pas être trop rigide).

Jérôme Dutroncy s'exprime à son tour. Pour lui, il y a avantage à être grand, mais pas tout le temps, mais s'interroge concernant les principes d'harmonisation entre territoires aux périmètres et aux réalités très diverses.

Stéphanie Machenaud partage la nécessité de travailler sur l'inter territorialité et sur les franges, mais s'interroge sur les capacités de trancher en cas de désaccord entre territoires.

Pour Michel Octru, il faut effectivement se fixer une limite entre le SCoT et ses voisins, et voir à quel niveau arrêter les réflexions.

Jean-Paul Bret et Christine Garnier font la même remarque sur la clause de l'hydrogène qu'il convient d'enlever (ce n'est pas un problème pour le SCoT de la GReG).

Christine Garnier s'interroge sur une disposition du SRADDET encourageant la construction de grands logements dans les polarités. Elle souligne les besoins en petits logements. Elle fait part également de la problématique du développement des grandes surfaces au dépend des commerces de centre ville ou de proximité.

Jean-Paul Bret précise que les investisseurs privilégient les T2 / T3, et au risque de ne plus attirer les jeunes ménages car les logements sont trop petits. Il faut conserver des offres pour que les familles viennent habiter en ville. Pour lui il est très important que la Région ne copie pas l'Etat, et laisse aux territoires une latitude sur ce domaine.

7 - Stratégie sur le commerce

Jérôme Barbieri rappelle en introduction que le SCoT de la GReG a été retenu dans le cadre d'un appel à projet pour travailler sur la stratégie commerce à l'échelle nationale.

Il va s'agir de questionner le SCoT sur la problématique commerce issu du bilan et de la délibération d'interpellation du SCoT du 13 décembre 2018.

Olivier Alexandre présente ensuite les grands axes des travaux engagés, et il précise que le chantier doit se faire dans un temps très resserré. 2 comités techniques ont d'ores et déjà eu lieu sur la base de 4 grandes questions. D'un point de vue organisationnel, l'émergence des PLUi notamment permet aux EPCI de prendre une place dans le dialogue avec les acteurs du commerce. 4 grands enjeux ont été identifiés.

Question 1 : le renforcement de l'autonomie commerciale des secteurs est il toujours d'actualité ?

Les grandes questions émergentes : Quelle autonomie au regard d'une potentielle fragilité Métropole / des villes centres ? Le rééquilibrage peut il se traduire par une fragilité en ce sens et une fragilité des polarités commerciales ? Les problématiques sont elles les mêmes pour l'alimentaire et le non alimentaire ?

Question 2 : doit-on privilégier la vitalité des polarités commerciales existantes ?

Faut-il limiter, interdire ou au contraire prévoir des exceptions possibles pour la création d'activités dans les espaces intermédiaires tels les commerces autour des axes de flux ? Si le développement se fait en dehors des polarités commerciales quid de l'équilibre de développement des ZACOM 1 ? Doit-on renforcer les centres et les polarités urbaines et avoir des approches distinctes pour les polarités de centre-bourg et les polarités de périphérie pour prévenir la déqualification des zones périphériques ou pour renforcer les centre-bourgs et coeur de ville ?

Question 3 : pour une gouvernance inter-territoriale ? Quelle répartition des rôles ?

Les objectifs du SCoT sont partagés, mais avec des nuances sur l'armature urbaine proposée, en mettant en cause la commune comme seule échelle de référence, ce qui pose question pour les polarités commerciales.

Comment organiser la complémentarité SCoT, intercommunalités et communes ? Quelle est la place du SCoT dans ce contexte ? Doit-il jouer uniquement sur les équilibres pour pouvoir jouer sur le maillage, la vacance, et ce afin de pouvoir faire évoluer les principes du SCoT, ou permettre des évolutions à un niveau plus fin, c'est à dire à l'échelle de la commune notamment pour accompagner la vitalité commerciales des centres ?

Question 4 : l'anticipation et le suivi des évolutions ?

Olivier Alexandre précise qu'il est proposé par l'AMI une instance de débat transversal avec les acteurs pour l'attractivité du territoire sur ce sujet en priorité, tout en poursuivant le débat politique au sein du territoire sur les 3 autres enjeux.

En conclusion, deux scénarios sont possibles :

- Le premier correspond au toilettage du DAC tel qu'il existe avec les nouveautés (type drive, commerce), ce qui implique une modification rapide du SCoT,
- Le deuxième est d'aller plus loin et donner la possibilité aux EPCI de prolonger ce qu'ils ont commencé à faire au travers des schémas commerciaux ou analyses territoriales.

Les 4 questions ne sont donc pas exclusives, et il convient de faire une mise à jour ou une refonte de la stratégie commerciale (avec de nouveaux sujets, par exemple celui des franges), et ce selon l'axe souhaité par l'EPSCoT et la volonté politique.

Suite à cette présentation, **Yannik Ollivier** interpelle les membres du Comité syndical.

Michel Rostaing-Puissant constate que les promoteurs privilégient les flux, les installations se font sur le long de certaines routes Ces implantations sont peu souhaitables mais il est difficile d'enrayer le phénomène.

Pour **Pierre Beguery** partage l'analyse sur un relatif rééquilibrage de l'offre alimentaire sur le territoire, mais pas le non-alimentaire. Il se pose la question en matière de ZACOM : y a t'il un équilibre entre les secteurs du SCoT ? Comment les densifier davantage ? Comment le SCoT peut-il réguler le développement des « drive » et le e-commerce qui ont également un impact important sur le commerce physique. Il précise que le Grésivaudan n'a pas de PLUi mais un schéma commercial qui permet de travailler intelligemment dans l'esprit du SCoT. Ce schéma devrait permettre de renforcer le petit commerce. Le territoire du Grésivaudan ne souhaite plus de développement de grands commerces alimentaires sur le territoire (délibération du Grésivaudan prise en ce sens). Pour le non alimentaire la localisation, se fera à Crolles ou Pontcharra.

Jean-Paul Bret dit ne pas savoir répondre aux 2 scénarios. Dans le Grésivaudan il y a une volonté politique de faire, mais tous les territoires ne sont pas au même niveau de partage Pour maîtriser le développement du commerce, il faut à la fois de la volonté politique et des outils.

Christine Garnier alerte sur les friches futures qui seront rapidement un véritable problème. Sur les outils, entre la Métropole et l'EPFL, il est travaillé un outil de portage pour permettre le maintien, et aussi sur le qualitatif et la variété.

Martial Simondant fait part de son analyse. Il y a un tryptique à prendre en compte pour le renouveau des centre-ville : la volonté politique et interventionniste des collectivités pour maîtriser le foncier, un schéma de mobilité, et une attractivité et ambiance à créer pour donner envie de venir en centre-ville. Il précise qu'il adhère aux enjeux 1 et 2.

Jean-Noël Causse souligne l'intérêt de proposer pour les surfaces vacantes d'autres activités qui ont le vent en poupe tels que le développement d'activités de formes, de bien être,...

Jean-Paul Bret reprend la parole pour indiquer qu'il faudrait dialoguer avec les Chambres Consulaires pour être concret et opérationnel. Il faut associer grandes surfaces et petits commerces du centre ville. Pour lui, le développement des surfaces sur les ronds-points et les moyennes surfaces pose problème.

Yannik Ollivier précise que le SCoT existe et il ne faut pas laisser faire la loi du marché. Il faut progresser sur les règles d'encadrement des implantations. Il faut une refonte ou une amélioration avec une application intelligente et des outils pour les 20 années à venir pour éviter la disparition des petits commerces.

Arnaud Germe pour conclure et répondre aux interrogations, informe que le 25 juin après midi est organisée une réunion avec les chambres consulaires, la chambre de commerce, les fédérations du commerce et le SCoT, ou les élus du SCoT conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, **Yannik Ollivier** remercie les participants et lève la séance.